

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER IMMEUBLE CLERC/PREEMPTION PAR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de préempter ledit immeuble appartenant aux Consorts CLERC, cadastré section AB N° 124, lieu-dit "Le Village" d'une superficie de 135 m² pour un montant T.T.C. de 60 000 Frs.